

### 7/ Envoi des revues et réassort

Vous recevrez, autour du 25 de chaque mois vos exemplaires de dépôt, par routage postal, ceci sans frais supplémentaires.

Si vous souhaitez le réassort d'un numéro, les frais de port seront par contre à votre charge.

Vous recevrez chaque année 11 numéros. Juillet/août étant un numéro couplé.

### 8/ Inscription sur la liste des dépositaires de notre site internet

Vous trouverez sur notre site internet l'ensemble de nos points de diffusion à l'adresse suivante

<http://www.revuesilence.net/points-de-vente/>

### 9/ Arrêt du dépôt

Pour mettre fin à l'envoi des revues un simple appel, un courrier ou courriel de votre part suffit.

Le délai de clôture du contrat est de 3 semaines après votre demande.

Le contrat sera réputé clos, lorsqu'un récapitulatif aura été fait et le solde de votre règlement effectué.

Je soussigné-e

au nom de

en qualité de

reconnais avoir pris connaissance des conditions

mentionnées ci-dessus et m'engage à les respecter.

Fait à

Cachet et signature du ou de la dépositaire

le

Pour la revue *Silence*

Olivier Chamarande

Nom de la structure : .....

Nom du responsable : .....

Nom de la personne gérant le dépôt : .....

Courriel : .....@

Téléphone : .....

Site internet : .....

Adresse de livraison : .....

Adresse de facturation (si différente) : .....

Type de contrat (rayer la mention inutile):      **Engagement**                      **Classique**

Nombre d'exemplaires :                      **(minimum 3 exemplaires par mois)**

1<sup>er</sup> mois de dépôt souhaité :

revue  
**SILENCE**  
exploratrice d'alternatives

écologie • alternatives • non-violence

# Devenez dépositaire de la revue *Silence*



**Comme de nombreuses librairies,  
de nombreux magasins biologiques,  
bars, restaurants associatifs et autres lieux  
porteu·ses des valeurs de l'écologie,  
des alternatives, de la non-violence  
devenez dépositaire de la plus  
ancienne revue écologiste française.**

[www.revuesilence.net](http://www.revuesilence.net)

# Silence, le mensuel écolo, alternatif et indépendant

Publiée depuis 1982, la revue *Silence* est la plus ancienne revue écologiste française.

Elle est gérée par une association indépendante de tout mouvement ou parti, ce qui lui assure une totale liberté de ton et des prises de position qui ont grandement contribué à sa pérennité.

Mensuelle, la revue *Silence* vit sans publicité.

La revue est également économe en papier : le tirage est adapté chaque mois en fonction du nombre d'abonné·es, des ventes en dépôt, de notre présence sur les foires, salons, forums,

festivals et enfin des commandes de numéros à l'unité.

Depuis sa création, *Silence* a fait le choix de ne pas être diffusée en kiosques, afin d'éviter un

gâchis de papier important dû aux nombreux invendus mis au pilon.

Mais, afin de poursuivre son travail et d'augmenter sa visibilité, *Silence* a besoin de dépositaires

en accord avec ses valeurs afin d'assurer sa distribution.

En devenant dépositaire, vous serez référencé sur notre site internet (grâce à une carte

géographique interactive, lectrices et lecteurs trouvent ainsi facilement le lieu le plus proche de

chez eux).

Depuis le numéro de mai 2019, nous présentons les nouveaux dépôts dans la rubrique

*Quoi de neuf ?*, que l'on trouve dans les dernières pages de la revue.

Nous présentons également chaque mois l'adresse de 3 dépositaires, sur notre site internet.

Vous recevrez également chaque mois une affichette (format A4) de la couverture, pour

communiquer sur le nouveau numéro.

**Souple, personnalisée, avantageuse : la gestion du dépôt est conçue pour vous faciliter la**

**vie !** (voir conditions ci-contre)

**Nous vous proposons si vous souhaitez découvrir la revue de vous envoyer un numéro**

**gratuitement.**

**En distribuant *Silence* vous aidez à diffuser un autre regard sur le monde, vous participez directement à une alternative et vous soutenez une presse militante engagée et libre !**

## CONTRAT DE MISE EN DÉPÔT DE LA REVUE SILENCE

### 1/ Nombre d'exemplaire en dépôt

Le nombre minimum d'exemplaires à prendre en dépôt est fixé à 3.

→ Le nombre d'exemplaires que vous choisissez à la signature de ce contrat, peut être modifié à tout

moment, sur simple demande, par courriel, téléphone ou courrier.

*Attention, notre fichier d'envoi est bouclé 3 semaines avant la date à laquelle vous recevez vos exemplaires.*

### 2/ Contrat : Engagement ou Classique

Nous vous proposons deux formules de contrat au choix.

La formule *Engagement*. Elle assure tranquillité et sérénité dans la gestion du dépôt. Elle marque votre soutien à un média alternatif. Avec cette formule, nous vous facturons, tous les six mois, l'ensemble des

numéros envoyés.

Pour la formule *Classique*, se reporter aux conditions au paragraphe 4.

### 3/ Prix de vente et facturation

Le prix de vente public est de 4,80 € TTC soit 4,70 € HT (TVA 2,1 %).

Nous vous facturons le numéro au tarif 3,10 € TTC soit 3,04 € HT. Ce qui représente 35 % de marge commerciale.

### 4/ Bilan semestriel (pour formule classique)

À la fin de chaque semestre (début décembre et début juin), nous vous transmettons un bilan

récapitulatif le nombre d'exemplaires que vous avez reçus sur la période.

Nous vous demandons de le compléter en indiquant le nombre d'exemplaire que vous avez vendu. Cela

vous permet ainsi de calculer facilement ce que vous devez à *Silence*.

*Sans retour du bilan des ventes dûment complété à la date indiquée et sans informations de votre part relative à d'éventuelles difficultés rencontrées, nous vous facturerons tous les exemplaires expédiés.*

### 5/ Invendus

Afin de limiter les frais de retour (port, emballage...), nous vous remercions de nous retourner,

accompagnant votre bilan, le quart supérieur de la première page des invendus. Ceci afin de vérifier

que votre règlement correspond aux ventes effectuées.

Si vous ne nous retournez pas tout ou partie de la première page des exemplaires invendus, nous vous facturerons l'ensemble des numéros envoyés.

### 6/ Règlement

Nous vous remercions de nous renvoyer le montant de vos ventes dès réception du bilan ou à défaut à

réception de la facture.

Dans tous les cas ne tardez pas car retards et relances représentent de lourdes charges de gestion pour notre association. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou si vous rencontrez des

difficultés occasionnelles.